

Visite pastorale de Marcellaz

A este visite la parrochiale de Saint-Mauris de Marcella soub Bonne, en Faucigny, en presence de Claude, fils de Rolet Genotton, dict Clavel, noble Claude Marin et Claude, fils d'Estienne Genotton.

De laquelle est recteur ven. Mre Jehan de Colonge, prebste, institue et résident.

CHARGE DU CURE

Ledict cure est charge de celebrer une basse messe les jours de festes, dimenches - Les solennes, une grande messe, pourveu qu'il se treuve qui responde, mattines et vepres - le lundy, une messe pour les Trespasses - les autre jours, a devotion.

REVENU

Le Revenu consiste en une maison, jardin, grange - en pre, en cinq parcelles de deux seytorees, quatre poses de terres - plus en qusttre coupes de froment de cense volante - plus en dixme de novelley, valeur de quatre pair moitie froment et moitie avoenne. Les dixmes sont perceptus par les prieurs de Contamine et Pellionex, sauf que le cure retire la troisieme partie des dixmes en quelques particulier, valeur de quatre pair de bled - et ce a raison dunze gerbes lune. Il y a trente feus en lodicte parroche, et de chasque feu faisant le cure retire une gerbe de froment de premeice - et pour le ressat, huit deniers a Pasques.

INJONCTIONS

Il a este enjoinct au cure davoit quattres livres, 4 purificatoires, reparer le couvert de la nef, fere les vitres du cueur, icelluy couvrir, dans le mois. Aux parrochians, ung calice duquel la coupe et paterre soit dargent, ung tabernsclé, trois nappes, six servietes, une chasuble, estaule et manipule, une aube avec amict, ung ciboire, ung parement dautel avec sa coverte, des ampules, planchonner la nef et reperer le covert du clochier, et fere la chaire du prausne, dans deux mois. La lampe aux despens des parrochians.

CHAPPELLES

Il y a une chappelle, en ladicte eglise, de Saint Claude, de la presentation des Goudard - sans recteur. Le revenu dicelle, suyvant la precedente visite, estoit de vingt coupes de froment : maintenant lon ignore. Laquelle chappelle nest servie; sans ournement, coverte, les vitres gastes. Le Patron fera parer, orner deument, et fera fere les vitres, et nommera ung recteur dans le mois ; lequel passe, sera par nous proveu.

Autre Chappelle de Saint Antoenne, de la presentation des Genatton, sans recteur, sans ournement. Il y avait huit coupes de froment de cense ; maintenant lon ignore.

Enjoinct comme en la precedente. Et neantmoins sest presente Claude fils de feu Pierre Marin, lequel remonstre le droict de patronage luy avoir este cede par Estienne, fils de Percepval Jenatton, a este cede a noble Pierre Marin, son pre, comme par acte du sixiesme juin 1575, receu pur Mre François Rolet, et signe par honneste Balliard, notaire. Et par ce luy est enjoinct comme dessus.

Laurent MONTFORT

Source :

Visites Pastorales du Diocèse de GENEVE - ANNECY (1411 - 1920)

Analyses détaillées des visites de Saint François de Sales (1604 - 1618)

Texte original des procès-verbaux de ces mêmes visites

Pensée de Saint FRANÇOIS de SALES

Celui qui, le matin, ayant ouï assez longuement entre les bocages voisins un gazouillement agréable d'une grande quantité de serins, linottes, chardonnerets et autres tels menus oiseaux, entendrait enfin un maître rossignol, qui en parfaite mélodie remplirait l'air et l'oreille de son admirable voix, sans doute qu'il préférerait ce seul chantre bocager à toute la troupe des autres. Ainsi, après avoir ouï toutes les louanges que tant de différentes créatures, à l'envi les unes des autres, rendent unanimement à leur Créateur, quand enfin on écoute celle du Sauveur, on y trouve une certaine infinité de mérite, de valeur, de suavité, qui surmonte toute espérance et attente du coeur.

Traité de l'Amour de Dieu, Livre V, Chap. 11